



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais



PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 16 juin 2020 à 19 h, à huis clos, à la salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum;

Monsieur le maire : **Steve Gamache**

Mesdames les conseillères : **Roxanne Tremblay**
Lucie Tremblay
(conférence téléphonique)
Denise Larouche

Messieurs les conseillers : **Daniel Forgues**
(conférence téléphonique)
Guy Lafrenière
Jacques Fortin

Était également présente à la séance :

**Madame la directrice générale adjointe
et greffière suppléante:** **Mélanie Gagné**

Était absente à la séance :

**Madame la directrice générale et
greffière :** **Mariève Bernier**

Afin de minimiser les risques de propagation du coronavirus, le Gouvernement du Québec a émis l'Arrêté ministériel 2020-029, permettant temporairement aux municipalités de tenir les séances du conseil à huis clos et autorisant les élus à y participer par tout moyen de communication.

1.
MOMENT DE RÉFLEXION

2.
PRÉSENCES – CONSTATATION DU QUORUM

Madame Mélanie Gagné, directrice générale adjointe et greffière suppléante, constate le quorum de la séance.

20-06-129

3.
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale adjointe et greffière suppléante, le maire déclare la séance ouverte. Il est 19 h.

20-06-130

4.
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par madame Lucie Tremblay
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

20-06-131

5.
**DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DES PROCÈS-
VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MAI 2020 ET DE LA
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 JUIN 2020**

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu, avant la tenue de la présente séance, une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 mai 2020 et de la séance extraordinaire du 8 juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance desdits procès-verbaux;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu des documents déposés;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par madame Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la dispense de lecture et d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 mai 2020 et de la séance extraordinaire du 8 juin 2020.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.
**REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET DES
CONSEILLERS**

Les membres du Conseil énumèrent leurs représentations politiques depuis la dernière séance régulière.

7.
**PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR
ET SUR LES REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES
CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS**

8.
CONSEIL MUNICIPAL

8.1
**RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT
FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE –
ANNÉE FINANCIÈRE 2019**

Conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités villes*, le maire Steve Gamache fait rapport à la population concernant les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année financière terminée le 31 décembre 2019.

8.2
**RÉSOLUTION – DEMANDE À MME SYLVIE BÉRUBÉ, DÉPUTÉE
D'ABITIBI-BAIE-JAMES-NUNAVIK-EEYOU DE SOUTENIR TOUTE
INITIATIVE VISANT À OFFRIR UN SERVICE INTERNET HAUTE-
VITESSE ET DE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE AUX RÉGIONS MAL
DESSERVIES**

CONSIDÉRANT QUE la crise actuelle de la COVID-19 a démontré qu'un accès à un service Internet haute vitesse performant et abordable est un service essentiel;

CONSIDÉRANT QUE la plupart des régions du Québec comportent des zones où un tel service est inefficace ou inaccessible;

20-06-132



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement s'est engagé à régler les problèmes de connexion Internet, mais que les échéanciers ne répondent pas à l'urgence;

CONSIDÉRANT QUE le développement social et économique régional ne peut pas se réaliser sans un réseau Internet et une couverture cellulaires fiables, performants et abordables;

CONSIDÉRANT QUE l'absence de connexion Internet adéquate prive de nombreux citoyens de revenus provenant du télétravail imposé par la crise ou de l'adaptation de leur entreprise à la réalité de la situation actuelle;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande est le reflet du rapport d'expert commandé par le gouvernement (le Rapport Yale), lequel concluait à « l'urgence d'agir » en matière, entre autres, d'accessibilité à un service Internet pour tous les Canadiens;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité est souvent un enjeu quand, dans certaines régions, même la connexion téléphonique cellulaire est déficiente ou absente, rendant impossible de contacter les services d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses demandes ont été présentées par des entreprises de télécommunications pour l'obtention de subventions dans le but d'assurer le déploiement d'Internet à large bande dans les régions négligées par les grandes entreprises canadiennes, et que les réponses se font attendre;

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche
APPUYÉ par madame Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

DE demander à Mme Sylvie Bérubé, députée d'Abitibi-Baie-James-Nunavik-Eeyou, de soutenir toute initiative visant à accélérer le déploiement du réseau d'infrastructure destiné à offrir un service Internet haute vitesse et de téléphonie cellulaire dans les régions mal desservies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. **DIRECTION GÉNÉRALE ET ADMINISTRATION**

9.1 **RÉSOLUTION - OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME** **D'INGÉNIEURIE NORINFRA - FERMETURE DU BASSIN DE** **LIXIVIATION**

CONSIDÉRANT QU'à la demande du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), une demande d'information complémentaire est requise, concernant le projet de plateforme d'assèchement des boues pour la fermeture du bassin de lixiviation de la Ville de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE le mandat consiste à émettre les plans et devis de la plateforme d'assèchement des boues afin d'obtenir l'accord du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) concernant la fermeture du bassin de lixiviation;

CONSIDÉRANT l'offre de services d'ingénierie de Norinfra reçue le 27 mai 2020 pour la réalisation de ce mandat au coût de 13 595 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de madame Mélanie Gagné, directrice générale adjointe;

CONSIDÉRANT QUE ce prix se situe en deçà de 50 000 \$ et que conséquemment, la Ville peut conclure une entente gré-à-gré en vertu des règles d'adjudication en vigueur;

20-06-133



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 8 juin 2020;

Il est **PROPOSÉ** par madame Lucie Tremblay
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU

D'entériner l'octroi du mandat à la firme d'ingénierie Norinfra d'un montant de 13 595 \$, plus les taxes applicables.

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés au budget d'immobilisation, à même le poste budgétaire 03-310-07-522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-06-134

9.2 **RÉSOLUTION - OCTROI D'UN MANDAT À L'ENTREPRISE** **GÉOPHYSIQUE SIGMA INC.**

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a adopté une nouvelle réglementation en juillet 2014 concernant la protection de la qualité de l'eau potable;

CONSIDÉRANT le mandat supplémentaire octroyé en avril 2020 à l'entreprise Englobe pour la réalisation d'une étude concernant la mise aux normes du site de prélèvement et des puits d'alimentation en eau souterraine;

CONSIDÉRANT QUE pour compléter cette étude il est nécessaire de réaliser un levé géophysique;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Géophysique Sigma inc. reçue le 5 juin 2020 au montant de 43 400 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE cette offre de service se situe en deçà de 50 000 \$ et que conséquemment la Ville peut conclure une entente de gré à gré en vertu des règles d'adjudication en vigueur;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de madame Mélanie Gagné, directrice générale adjointe et responsable de ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 15 juin 2020;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais accepte l'offre de service de l'entreprise Géophysique Sigma inc. pour un montant de 43 400 \$, plus les taxes applicables.

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le surplus accumulé, soit le poste budgétaire 03-310-09-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-06-135

9.3 **RÉSOLUTION - OCTROI D'UN MANDAT À SERVICES EXP INC.-** **FERMETURE DE L'ANCIEN DÉPÔT DE NEIGES USÉES**

CONSIDÉRANT QUE suite à la réalisation de l'étude de caractérisation environnementale phase 1 réalisé par Les Services EXP inc. concernant la fermeture de l'ancien dépôt de neiges usées, la phase 2 doit être réalisée;

CONSIDÉRANT QU'IL s'agit d'une cessation d'activité pour ce lieu et qu'afin de répondre aux exigences du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), une caractérisation environnementale, phase 2, doit être réalisée;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT l'offre de service de Services EXP inc. reçu le 16 juin dernier au montant de 34 265 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE cette offre de service se situe en deçà de 50 000 \$ et que conséquemment la Ville peut conclure une entente de gré à gré en vertu des règles d'adjudication en vigueur;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de madame Mélanie Gagné, directrice générale adjointe et responsable de ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 16 juin 2020;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais accepte l'offre de l'entreprise Services EXP inc. pour un montant de 34 265 \$, plus les taxes applicables.

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le surplus accumulé, soit le poste budgétaire 03-310-09-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. RESSOURCES HUMAINES

11. FINANCES ET TRÉSORERIE

11.1 RÉSOLUTION — APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE MAI 2020

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin
APPUYÉ par madame Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

QUE la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions du mois de mai 2020 s'élevant à **466 601,32 \$** ainsi que la liste des comptes à payer concernant la même période et s'élevant à **115 082,12 \$** soient acceptées telles que déposées;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2 RÉSOLUTION – ACHAT D'UN TRACTEUR À GAZON

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais doit procéder au remplacement d'un de ses tracteurs à gazon;

CONSIDÉRANT la soumission reçue d'Équipements M. Potvin inc., le 11 juin 2020, au montant de 7 315 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE cette soumission se situe en deçà de 50 000 \$ et que, conséquemment, la Ville peut conclure une entente de gré à gré en vertu des règles d'adjudication en vigueur;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Simon Blanchet, Contremaître des Travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 15 juin 2020;

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

D'ENTÉRINER l'achat d'un nouveau tracteur à gazon à l'entreprise Équipements M. Potvin inc. au montant de 7 315 \$, plus les taxes applicables;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le surplus accumulé, soit le poste budgétaire 03-310-00725.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.

GREFFE

20-06-138

12.1

RÉSOLUTION – ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT PS-03-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 01345-A AFIN DE PERMETTRE L'USAGE DE CONTENEURS MARITIMES DANS LA ZONE 15-CH

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1), le Conseil peut modifier ses règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné en séance du Conseil municipal le 20 mai 2020 et qu'un premier projet de règlement a été adopté par le Conseil à cette même séance;

CONSIDÉRANT QU'une consultation écrite a été sollicitée le 21 mai 2020 par voie d'avis public conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (coronavirus);

CONSIDÉRANT QU'aucune intervention écrite de la part du public au sujet du projet de règlement n'a été reçue;

CONSIDÉRANT QU'une copie du premier projet de règlement a été jointe à l'avis public publié le 21 mai 2020 sur le site Internet de la municipalité aux fins de consultation du public et qu'elle est toujours disponible;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche
APPUYÉ par madame Lucie Tremblay
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le second projet de règlement PS-03-2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

20-06-139

13.1

RÉSOLUTION – AUTORISATION – VENTE D'UN TERRAIN DE MAISON MOBILE À MONSIEUR JOCELYN DESJARDINS (CADASTRE 5 531 159)

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 28 (1.0.1) de la *Loi sur les cités et villes*, les villes peuvent aliéner un bien municipal à titre onéreux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire vendre les terrains de maison mobile pour lesquels elle est propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jocelyn Desjardins a soumis à la Ville de Chapais une proposition d'achat d'un terrain vacant situé dans la 9^e Avenue à Chapais, cadastre 5 531 159 (Cadastre du Québec, circonscription foncière de Lac-Saint-Jean-Ouest) en mai dernier;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais est propriétaire de ce terrain;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a fait lotir et cadastrer le terrain;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 15 juin 2020;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais vende à monsieur Jocelyn Desjardins le terrain portant la désignation cadastrale 5 531 159 situé dans la 9^e Avenue

- le prix de vente du terrain sera établi selon le règlement de tarification en vigueur au moment de compléter l'achat du terrain;
- la superficie du terrain est de 416,7 mètres carrés;
- les frais d'arpentage et de notaire sont à la charge de l'acheteur;
- la vente est faite au comptant;

QUE madame Mariève Bernier, directrice générale et greffière et/ou madame Mélanie Gagné, directrice générale adjointe et greffière suppléante soient autorisées à signer pour et au nom de la Ville de Chapais tous les documents requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.

SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

14.1

OBTENTION D'UNE SUBVENTION POUR LA RÉFECTION DU SENTIER CAMPBELL

Le maire, Steve Gamache, annonce que la municipalité a reçu une aide financière d'un montant de 119 680 \$ pour son projet d'installation de nouvelles passerelles situées autour du lac Campbell. Cette aide a été accordée dans le cadre du *Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et de sites de pratique d'activités de plein air* porté par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. L'installation des passerelles se fera à l'été 2021, compte tenu des délais associés à la livraison des équipements. La première section du sentier Campbell sillonnant la forêt est cependant ouverte à la population. M. Gamache souligne également qu'une équipe de bénévoles travaillera dès le début de l'été à l'amélioration du sentier menant au mont Springer et de la piste cyclable reliant la municipalité au lac Opémiska.

15.

TRAVAUX PUBLICS

16.

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

16.1

RÉSOLUTION – VENTE DE BIENS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT l'avis public donné à Chapais le 5 septembre 2019 concernant la vente de l'ancien camion autopompe du Service incendie;

CONSIDÉRANT QUE les offres devaient être acheminées avant le 12 septembre 2019 et qu'aucune offre n'a été reçue;

CONSIDÉRANT QUE les Entreprises Fortin Tremblay et Fils inc. on fait une offre d'achat à 250 \$ le 20 mai dernier pour l'achat de ce bien;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Mélanie Gagné, directrice générale adjointe;

20-06-140



No de résolution
ou annotation

20-06-141

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

D'ENTÉRINER la vente à Entreprises Fortin Tremblay et Fils inc. au montant de 250 \$ pour l'ancien camion autopompe du Service incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

18. VARIA

18.1 RÉSOLUTION – MOTION DE FÉLICITATIONS – MADAME ALICE PILOTE

CONSIDÉRANT QU'à travers le plan stratégique de la Ville de Chapais, le Conseil municipal s'engage à favoriser la fierté et le sentiment d'appartenance des Chapaisiens, notamment en reconnaissant et valorisant ses citoyens émérites;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Excel a procédé le 26 mai dernier au dévoilement de ses boursières et boursiers pour l'année scolaire 2019-2020;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais soutient et encourage la persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT QUE madame Alice Pilote est finissante en secondaire V à la polyvalente Le Filon de Chapais et qu'elle a reçu l'une des six bourses octroyées par la Fondation Excel;

CONSIDÉRANT QUE cette distinction mérite d'être soulignée;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin
APPUYÉ par madame Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

QU'une motion de félicitations soit adressée à madame Alice Pilote pour ce succès.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Question de monsieur Luc Vaillancourt reçue par téléphone : Est-ce que les balançoires seront remises au parc?

Réponse de monsieur Steve Gamache : Oui, elles seront remises la semaine prochaine, mais ne vous rappelons que les modules de jeux et les accessoires ne sont pas désinfectés et que l'utilisation est aux risques des utilisateurs.

Question de madame Marie-Christine Roberge via les réseaux sociaux : Avez-vous une solution concrète et qui fonctionnera pour diminuer la vitesse des véhicules circulant sur le boulevard Springer et pour le respect de la signalisation?

Réponse de monsieur Steve Gamache : La Ville de Chapais travaille activement avec la Sûreté du Québec dans ce dossier. Si vous voyez un automobiliste fautif, vous pouvez noter la couleur de la voiture ou le numéro de plaque et faire une plainte, qui sera confidentielle, à la SQ. Nous allons installer, d'ici quelques semaines, un radar pédagogique pour sensibiliser les automobilistes sur le respect des limites de vitesse à l'entrée de la ville. Nous avons aussi demandé à la Sûreté s'il serait possible d'avoir un photo-radar, mais pour l'instant, cela est seulement



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

autorisé sur les autoroutes. Alors, on veut travailler avec la Sécurité publique pour essayer de faire changer ce règlement car nous ne devons pas être la seule ville au Québec qui vit cette situation. On travaille également avec le Ministère des Transports pour améliorer la signalisation, mais cela est très « normé » alors cela est plus difficile de faire ajouter, changer ou modifier une signalisation.

20.

QUESTIONS OU COMMENTAIRES DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES

Monsieur Guy Lafrenière rappelle d'être prudent lors de vos sorties sur les plans d'eau et souhaite un bon mois.

Madame Lucie Tremblay rappelle que les feux sont interdits sur tout le territoire.

Madame Denise Larouche souhaite un bon mois à tous.

Monsieur Jacques Fortin souhaite un bon été à tous.

Monsieur Daniel Forgues demande aux utilisateurs de la ruelle entre la 1^{re} et 2^e avenues de diminuer la vitesse car cela engendre de la poussière pour les résidents.

Madame Roxanne Tremblay demande aux automobilistes de diminuer la vitesse dans les rues et d'être prudent sur les routes.

Monsieur Steve Gamache rappelle qu'il est interdit de faire des feux à ciel ouvert ainsi que des feux d'artifice. Il rappelle aux personnes qui voudraient faire exploser des feux d'artifice, qu'ils doivent venir à l'hôtel de ville pour demander l'autorisation comme mentionnée *dans l'article 25 du règlement sur les nuisances publiques*. Que la Sûreté du Québec sera en alerte pour les feux d'artifice autant en ville qu'en villégiature compte tenu de l'indice d'inflammabilité élevé ces temps-ci. Aussi, qu'il est important de respecter les normes en vigueur concernant le Covid-19 lors de vos déplacements à l'extérieur et souhaite une bonne période estivale à toutes et à tous. Il invite les citoyens à la prochaine séance le 21 juillet 2020.

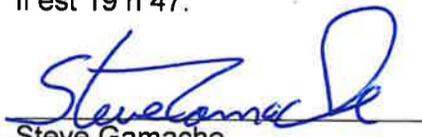
21.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE cette séance ordinaire soit levée et terminée.

Il est 19 h 47.


Steve Gamache
Maire


Mélanie Gagné
Directrice générale adjointe et
greffière suppléante



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais